

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 janvier 2016 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

COMMISSAIRES:

Mesdames Diane Fournier, Denise Girard, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

M. Bruno Marcoux

EST ABSENT :

M. David Miljour

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles
Mme Sylvia Vigneault, directrice du Service des technologies de l'information

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 22 h 04.

30-CE-2015-2016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2016

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2015
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2015 et ajournée au 15 décembre 2015
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1 Octroi de contrat – services de communication
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Octroi de contrat – Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy – acquisition de pièces et d'équipements pour des contrôles centralisés
 - 11.2 Octroi de contrat – service de surveillance et de patrouille
12. Affaires du Service des technologies de l'information
 - 12.1 Octroi de contrat – installation et entretien de fibres optiques pour deux nouvelles écoles
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

31-CE-2015-2016

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2016

32-CE-2015-2016

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2015 ET AJOURNÉE AU
15 DÉCEMBRE 2015**

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2015 et ajournée au 15 décembre 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

33-CE-2015-2016

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT que, le 6 décembre 2011, le Comité exécutif de la CSMV octroyait le contrat de services de communication à l'entreprise *Idéa Communications inc.* pour la période du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2014 avec l'option de renouveler le contrat annuellement jusqu'à un maximum de trois années portant la durée maximale du contrat à cinq ans (résolution 34-CE-2011-2012);

CONSIDÉRANT que l'option de renouvellement a été exercée à deux reprises;

CONSIDÉRANT que ce contrat viendra à échéance le 31 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que le secteur des communications recommande d'exercer l'option de renouvellement afin de renouveler ce contrat pour une période d'une année, aux mêmes conditions que celles prévues au contrat initial et en continuant de majorer les taux horaires de 1,2 % ;

CONSIDÉRANT que la valeur totale du contrat correspond à la délégation de pouvoirs du Comité exécutif;

II EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

1° d' **OCTROYER** le contrat de services de communication à l'entreprise *Idéa Communications inc.* pour la période du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017, dont le montant est évalué annuellement à 90 000 \$ taxes incluses, aux mêmes conditions que celles prévues au contrat initial et en continuant de majorer les taux horaires de 1,2 % ;

2° d' **AUTORISER** la directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2016

34-CE-2015-2016

OCTROI DE CONTRAT – CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PIERRE-DUPUY – ACQUISITION DE PIÈCES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR DES CONTRÔLES CENTRALISÉS

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat avec un (1) fournisseur relativement à l'acquisition des pièces et des équipements nécessaires à la centralisation des contrôles du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy;

CONSIDÉRANT que cinq (5) fournisseurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

1° **QUE** le contrat relatif à l'acquisition de pièces et d'équipements pour des contrôles centralisés au Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy soit octroyé au fournisseur « Regulvar inc. », pour un montant approximatif de 122 639,53 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 15 janvier 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

35-CE-2015-2016

OCTROI DE CONTRAT – SERVICE DE SURVEILLANCE ET DE PATROUILLE

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services*;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat avec un (1) prestataire de services relativement au maintien d'un service de surveillance et de patrouille mobile pour l'ensemble des établissements de la

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2016

Commission scolaire, incluant des travaux ponctuels d'entretien et de réparation des systèmes anti-intrusion;

CONSIDÉRANT que ce contrat de services n'a pas pour effet d'éluider les dispositions de la LGCE, puisque les tâches de surveillance, de patrouille mobile et de réparation des systèmes anti-intrusion sont traditionnellement confiées à l'externe;

CONSIDÉRANT que neuf (9) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT qu'un (1) prestataire de services a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec le prestataire de services ayant déposé une soumission conforme, selon l'article 13.2 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

1° **QUE** le Conseil des commissaires autorise la conclusion d'un (1) contrat de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$, relativement au maintien d'un service de surveillance et de patrouille mobile, incluant des travaux d'entretien et de réparation ponctuels des systèmes anti-intrusion, pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire;

2° **QUE** ce contrat soit octroyé au prestataire de services « Les alarmes techniques S. L. inc. », pour un montant approximatif de 263 541,63 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 janvier 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

3° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 29 février 2016 au 28 février 2019;

4° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer ce contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

36-CE-2015-2016

OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION ET ENTRETIEN DE FIBRES OPTIQUES POUR DEUX NOUVELLES ÉCOLES

CONSIDÉRANT que la nouvelle école primaire dans le secteur des « C » à Brossard, présentement en construction, doit être reliée au réseau de télécommunications de la Commission scolaire;

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 2301, boul. Fernand-Lafontaine à Longueuil, présentement en processus de réaménagement, doit également être relié au réseau de télécommunications de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat relativement à la fourniture, à l'installation et au raccordement de deux (2) câbles de fibres optiques (volet A), ainsi qu'à un service de réparation et d'entretien subséquent des fibres optiques installées (volet B), dans le but de répondre aux besoins de ces deux établissements;

CONSIDÉRANT la résolution 15-CC-2015-2016 autorisant le Service des technologies de l'information à conclure un contrat d'installation et d'entretien de fibres optiques dont la durée prévue est supérieure à trois (3) ans, notamment pour la nouvelle école primaire de Brossard dans le secteur des « C » et pour l'immeuble situé au 2301, boul. Fernand-Lafontaine à Longueuil;

CONSIDÉRANT la formule retenue pour ce contrat, selon laquelle la Commission scolaire est seule propriétaire des fibres optiques, tandis que l'adjudicataire est seul propriétaire des câbles (gainés extérieurs) contenant les fibres optiques;

CONSIDÉRANT que douze (12) fournisseurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information et du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

1° **QUE** le contrat relatif à la fourniture, à l'installation et au raccordement de deux (2) câbles de fibres optiques (volet A), ainsi qu'à un service de réparation et d'entretien subséquent des fibres optiques (volet B), pour les besoins de la nouvelle école primaire dans le secteur des « C » à Brossard et de l'immeuble situé au 2301, boul. Fernand-Lafontaine, à Longueuil, soit octroyé au fournisseur « Fibrenoire inc. », pour un montant de 239 100,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 janvier 2016 déposé par le Service des technologies de l'information et le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la durée de ce contrat soit établie du 1^{er} février 2016 au 15 juillet 2016 pour la fourniture, l'installation et le raccordement de deux (2) câbles de fibres optiques (volet A); et du 16 juillet 2016 au 30 novembre 2020 pour le service de réparation et d'entretien des fibres optiques installées (volet B);

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2016

3° **QUE** la direction du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer le contrat et à intervenir dans ce dossier pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'est traité.

PÉRIODES DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 14.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2016